

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

Thème 1	Congrès	revendications	
collège	Clermont 2007	<p>Le collège pour tous s'appuyer sur les éclairages spécifiques des CPE et des Co-Psy qui contribuent à l'appropriation par les élèves de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages</p> <p>-Offrir les moyens de suivre en équipe pluriprofessionnelle les élèves les plus en difficulté afin de permettre une prise en charge globale des difficultés sociales et éducatives</p>	
Difficulté des élèves	Strasbourg 2001, Le Mans 2005	Travail en Équipes et Reconnaissance dans le temps de travail hebdomadaire	
	Toulouse 2003	Rôle du CPE dans le repérage des élèves en difficultés scolaires Prise en compte des élèves non francophones (ou peu francophones) dans le calcul des moyens d'encadrement car ils génèrent des besoins particuliers en matière de suivi	
	Clermont 2007 Perpignan 2009	Réflexion d'équipe sur le potentiel de l'élève dans sa globalité Travail en équipe en complémentarité, non à la disparition du CPE Equipes pluri professionnelles complètes	
Tutorat des élèves	Reims 2012	Refus du tutorat car négation du travail quotidien de suivi des CPE Suivi des élèves décrocheurs avec MGI et Copsy	
Absentéisme	2007	(...)Le SNES sera vigilant dans tous les établissements sur l'utilisation faite des données contenues dans Sconet. Quant à la gestion des absences sous Sconet, les CPE redoutent fortement de perdre la maîtrise de la spécificité de leur métier par la réduction à une seule gestion comptable et statistique soumise aux contraintes des contrats d'objectif.	
	2009	La lutte contre l'absentéisme passe par un travail complémentaire et coordonné d'équipes pédagogiques et éducatives qui porte autant sur l'analyse des causes, la mise en place de dispositifs de prévention et de remédiation et l'accompagnement des élèves et de leur famille.	
Violence	2001	Les différents plans de lutte contre la violence ont privilégié la pacification au détriment des apprentissages. Ils ont souvent raisonné en	Apparition des APS en 2012

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

		termes d'adultes supplémentaires et la réponse sous forme d' »emplois jeunes » est inadaptée.	
Évaluation des élèves	Le Mans 2005, Clermont 2007, 2009	Refus de la NVS, du projet de réussite scolaire	
Heure de vie de classe	2001	C'est par le travail en équipe que prendra sens la participation des CPE à l'HVC.	
Métier	Toulouse 2003, 2009, 2012	Maintien des missions des CPE dans le cadre de la circ. de 1982 et du décret de 1989 (appartenance à l'équipe pédagogique)	
	2001	C'est par le travail en équipe que prendra sens la participation du CPE à l'HVC Temps partagé avec les équipes enseignantes	
	2005	Face aux injonctions de l'institution, les enseignants, les Copsy, les CPE doivent être acteurs et concepteurs de leur métier et être libres de choisir les démarches adéquates pour leurs élèves. Les CPE participent aux côtés des enseignants à l'évaluation, au suivi individuel et collectif des élèves. Au sein des équipes pédagogiques et éducatives, ils apportent leur contribution au repérage des élèves en difficulté. La disponibilité à l'écoute et le dialogue avec l'élève en tant qu'individu leur permet de prendre en compte ses difficultés qu'elles soient d'ordre scolaire, social, familial ou personnel. Les CPE portent un regard complémentaire à celui des professeurs, l'objectif étant d'optimiser et de mutualiser les compétences de chacun pour un meilleur suivi des élèves afin de mettre en place des stratégies de remédiation, d'accompagnement en lien avec les familles. Cette complémentarité s'exprime aussi dans l'apprentissage de la citoyenneté. Les CPE organisent le service d'autres membres de l'équipe éducative (MI-SE, assistants d'éducation) afin d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés (études encadrées, études surveillées, internat...). Tout cela permettant de mettre tous les temps de la vie scolaire dans la diversité des activités au service des acquisitions de savoirs, de la remotivation et de l'épanouissement des élèves et de leur réussite scolaire.	
	2005	Concernant les CPE, la réduction du temps de travail ne s'est pas accompagnée des créations de postes nécessaires. Le SNES s'oppose vigoureusement à l'intégration des CPE dans l'équipe de direction. Il ne saurait accepter une quelconque dérive des missions des CPE vers les missions des personnels de direction. Les CPE appartiennent à l'équipe	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

	2007	<p>éducative comme l'a réaffirmé la loi de 1989. Les propositions récentes du Directeur de la DPE, invitant les CPE à orienter leurs missions vers celles de direction sont tout à fait inacceptables. Les CPE sont opposés à la mise en place des projets de vie scolaire contraires au décret de 1970 et à la circulaire statutaire de 1982 : le projet de vie scolaire n'est qu'un référentiel de compétence à l'usage de l'inspection, un outil de contrôle et d'évaluation des CPE qui remet en cause leur identité professionnelle.</p> <p>Les CPE sont des membres des équipes pédagogiques et de l'équipe éducative au rôle spécifique. C'est dans le suivi individuel et collectif des élèves que leur intervention prend sens. Le CPE qui suit l'élève dans la pluralité de ses activités et dans des contextes très différents favorise les apprentissages de l'élève.</p>	
	2009	<p>Cpe : professionnel de l'éducation, rôle déterminant dans la prévention de l'absentéisme, le respect des règles de vie collective, la formation citoyenne, les apprentissages des savoirs nécessaires à la vie en société Travailler sur son métier dans un collectif de professionnels est une alternative fondamentalement différente de ce qui s'est répandu sous le terme très global « d'analyse de pratiques » : il s'agit de créer un espace dans lequel les enseignants et CPE, stagiaires ou non, puissent échanger sur leur pratiques et leur vécu sans pression évaluative ni jugement.</p> <p>Les missions des CPE, complémentaires à celles des enseignants, doivent être préservées.</p>	
	2003	<p>Les CPE font partie au sein des équipes pédagogiques des interlocuteurs privilégiés des parents</p> <p>Dans le cadre d'équipe pluri professionnel, les CPE jouent un rôle primordial et permettent que la parole prenne le pas sur la violence . Refus des politiques répressives.</p> <p>Apport des CPE : évaluation, suivi, repérage des difficultés, travail en équipes pédagogique et éducative, regard complémentaire avec celui des professeurs, mutualiser les compétences et la complémentarité dans l'apprentissage de la citoyenneté, organisation des services pour aide aux élèves, temps de la vie des élèves dans toutes ses dimensions,</p>	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

	Le Mans 2005 2012	refus d'être intégré à l'équipe de direction, refus des projets de vie scolaire outil, d'évaluation pour l'inspection CNAM : Collectif disciplinaire et pluridisciplinaire pour reprendre la main sur le métier	
Évaluation des élèves	2005 et 2007, 2009	Refus de la NVS, du projet de réussite scolaire,	
	2009	Socle commun et compétences « sociales et civiques », « autonomie et initiative », déconnectés des savoirs disciplinaires, LPC	
	Reims 2012	Pas d'évaluation du cpt mais travail de l'équipe éduc avec place CPE réaffirmée	
Étudiants dans le secondaire	2003	Le SNES réfléchira à la spécificité du métier de CPE auprès des étudiants de BTS et CPGE	
Thème2	Congrès	revendications	
Moyens de vie scolaires	2003 2005 2007	Plan pluriannuel de recrutement Création de plus de 600 postes en lycée, plus 3000 en collège Au moins un CPE dans chaque établissement et un 2ème CPE par tranche de 500 élèves Ouvrir une réflexion sur la création de nouveaux métiers que les effectifs d'élèves en SEGPA soient partout pris en compte pour la création de postes de CPE et pour l'attribution des moyens de surveillance. Les regards croisés de professionnels, précieuse spécificité française, sont les plus à même d'aider l'élève à construire son parcours et à réussir. C'est la raison pour laquelle le SNES réclame l'affectation à temps-plein d'au moins un CPE dans chaque établissement et non une présence à temps partiel Les recrutements de CAE par mesure de redéploiement pris sur les moyens d'AED constituent une étape supplémentaire de la baisse du taux d'encadrement et de la déqualification des personnels de vie scolaire. Les	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

	Perpignan 2009, 2001, 2003, 2009, 2012	<p>vies scolaires ne doivent plus être la variable d'ajustement des politiques de l'emploi.</p> <p>Refus des médiateurs, des CAE dénonce aussi le recours aux contrats aidés, dont la dernière illustration est la décision de recruter 5 000 « médiateurs de la vie scolaire ». Il combat le développement des recrutements locaux.</p> <p>Un CPE pour 250 élèves, incluant les sections du supérieur</p>	
	Toulouse 2003	Garder les surveillants dans des pôles Vie scolaire	
Temps de travail	2003	<p>Après des négociations longues et difficiles, ponctuées par de nombreuses actions catégorielles, l'ARTT doit être considérée comme une avancée qui doit être assortie des créations de postes. Elle ne deviendra effective que lorsque le Ministère aura publié un cadrage national clair et précis rappelant la définition hebdomadaire de la durée du travail : 35 H toutes tâches comprises et lorsque tous les CPE pourront l'appliquer sans subir de pression ou avoir de compte à rendre à l'autorité locale. Le SNES étant attaché à juste titre à une définition hebdomadaire du travail.</p> <p>Nous rappelons que la présence des CPE aux conseils de classe résulte de la loi d'orientation de 89 et n'est nullement négociable.</p> <p>"Le Comité national de suivi de l'ARTT des CPE réclamé par le SNES doit impérativement être mis en place dans les meilleurs délais".</p>	
	2005	Pour les CPE, nous rappelons la règle existante mais souvent non-respectée par les chefs d'établissement: 35 heures toutes activités confondues. Nos mandats du congrès de Toulouse qui définissaient 30 heures en présence des élèves et 5 heures à la disposition des agents s'imposent encore à nous.	
	2009	<p>Nous proposons de confirmer les revendications sur nos services et le temps de travail élaborées au congrès de Clermont-Ferrand qui répondent aux exigences des personnels pour mieux travailler et faire face aux défis du système éducatif: 17h dont 2h forfaitaires pour les certifiés, 15h dont 2h forfaitaires pour les agrégés ; respect et extension des décharges statutaires ; 35 heures dont 5 heures forfaitaires pour les CPE,</p> <p>3.1.2.7. Les décharges statutaires doivent continuer à être</p>	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

	2012	<p>nationalement encadrées. Le SNES dénonce et condamne les remises en cause dont elles font l'objet. Certaines décharges doivent être renforcées : collègues enseignant dans plus d'un établissements ou site (2h) ; d'autres doivent être mises en place : pour les CPE, CO-Psy nommés sur plus d'un établissement, site ou CIO, affectation en établissement relevant de l'Éducation prioritaire, tutorat pour le suivi des stagiaires, une heure pour les professeurs d'enseignement artistique sur le principe des heures de vaisselle ou de cabinet, animateur informatique (cf. 3.3.) et pour les enseignants ayant en charge une gestion de matériel.</p> <p>3.1.4. Suite au mandat d'étude donné à Perpignan, nous confirmons notre opposition au recours aux heures supplémentaires pour rémunérer l'augmentation de la charge de travail. De fait, il est nécessaire d'une part d'augmenter le recrutement des CPE sur la base d'un CPE par tranche de 250 élèves, d'autre part, de garder 5 heures forfaitaires sur les 35 h, intégrant le nécessaire travail avec les équipes pédagogiques et éducatives. Au-delà et dans l'immédiat, le SNES demande 30 points de NBI par CPE</p>	
Service de vacances	2001	Pas de service de petites vacances, s+1 ou r-1 en tant que de besoin	Mandat élaboré avant la mise en place de l'ARTT, non opératoire dans le cadre des 39 semaines et du décompte hebdomadaire du temps de travail
Rémunération et heures supplémentaires	2009 2012	<p>HS des CPE, DOC et COPSY au niveau de celles versées aux certifiés</p> <p>Refus de l'HS pour rémunérer l'augmentation de la charge de travail</p> <p>6.1.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • le doublement de la part fixe de l'ISOE qui doit être attribuée aussi aux enseignants documentalistes, et la revalorisation à ce niveau des indemnités des CPE, et CO-Psy • aligner les « heures à taux fixe » et la rémunération d'heures ponctuelles des professeurs documentalistes et des CPE sur les HSE des enseignants • systématiser la rémunération des heures de vie de classe 	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

Missions	2007 Reims 2012	<p>Les regards croisés de professionnels, précieuse spécificité française, sont les plus à même d'aider l'élève à construire son parcours et à réussir.</p> <p>C'est la raison pour laquelle le SNES réclame l'affectation à temps-plein d'au moins un CPE dans chaque établissement et non une présence à temps partiel</p> <p>Expertise dans le travail pédagogique et éducatif, rôle spécifique dans le décrochage et l'absentéisme</p> <p>Retrait des préfets des études</p> <p>suivi individuel et collectif, épanouissement et réussite, pas réduit à une fonction répressive mais prise en charge mutualisée des fonctions de vigilances et de contrôles</p>	
Carrière	2001, 2003, 2009 2003, 2009 2001, 2003, 2012 2012	<p>Rappel : agrégation d'éducation, IPR VS issus du corps, F° Continue, double notation</p> <p>Nouveaux débouchés de carrière à des indices supérieurs à 783 Refus des reconversions dans le corps des CPE pour les personnels en difficultés (Vérifier le libellé)</p> <p>inspection spécifique (issu du corps)</p> <p>5.2.2. Dans l'immédiat, le ratio d'accès à la hors-classe pour les enseignants et les CPE doit être augmenté pour tenir compte de la structure du corps.</p>	
Evaluation professionnelle	2012	<p>opposition au protocole d'inspection : définition locale des missions et risque d'éclatement du métier</p> <p>5.1.6. Pour les CPE, le mandat de double notation et d'inspection spécifique par des inspecteurs issus directement du corps reste d'autant plus pertinent que l'évaluation et l'assignation d'objectifs par le chef d'établissement ou par le corps d'inspection au travers d'un Protocole</p>	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

		National d'Inspection décliné académiquement conduiraient à une définition locale des missions, risque majeur d'éclatement du métier.	
Remplacement	2005	Améliorer la gestion et la situation des titulaires-remplaçants (TZR) : nous reconduisons nos mandats de Strasbourg (2001). Nous réaffirmons que le remplacement effectué par des titulaires est un besoin permanent du service public, en vue de sa continuité et sa qualité, que l'administration est actuellement incapable d'assurer pour des suppléances inférieures à trois semaines, voire un mois. Dans le cas du remplacement des CPE, le recours aux assistants d'éducation entraîne de fait une déqualification du métier : le SNES s'oppose à toute substitution.	
concours	2001	Création d'une agrégation d'éducation Refus de la présence des chefs d'établissement dans les jurys.	
	2003	Dénonciation de l'épreuve orale du concours CPE qui évalue des compétences professionnelles	
	2003, 2012	Agrégation revalorisée, seul concours de recrutements des enseignants et CPE	
formation	2001	Demande de recrutement de formateurs CPE dans les IUFM Demande de création d'une réelle recherche universitaire dans le domaine de la vie scolaire	
	2003	Nécessité d'un véritable vivier de conseillers pédagogiques tuteurs (enseignant et CPE) qui doivent être des formateurs à part entière. Véritable reconnaissance de la fonction. Traduite en termes de décharges de service, de BI accrue, de formation et de participation effective à la F° dispensée en IUFM.	
	2012	Temps de service des stagiaires : 12h sur le service du tuteur ainsi déchargé	
Reconversion	2009	La reconversion ne doit pas relever de la seule décision d'une GRH. Elle ne doit pas se faire systématiquement vers la documentation ou les postes de CPE.	
CA	2001	Pour éviter de brouiller l'image du CPE, pour combattre les pressions, refus du CPE comme membre de droit au CA	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

Internat	2001	Reconnaissance du rôle de l'internat, si petite structure Travail en collaboration du CPE et autres personnels	
	2003	Développer la construction d'internats, de foyers de lycéens et de collégiens	
Remplacement	2007	Amélioration des dispositions statutaires sur le remplacement (service et affectation TZR)	
Management	2003	Le SNES réclame des équipes de direction de qualité, ouverte au dialogue plutôt qu'à l'autoritarisme.	
Hors de France	2003	L'absence de CPE dans la plupart des établissements français à l'étranger est une aberration que le gouvernement doit corriger rapidement.	
Numérique	2012	Cadrage national des différents logiciels informatiques et concertation	

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012

Pistes pour le congrès 2014 à Marseille :

Thème 1 :

- Approfondir et se mandater sur les notions de suivi des élèves par les équipes pédagogiques et éducatives, aides individualisées, réponses pédagogiques et éducatives aux difficultés ... Aide au travail personnel, apports de la vie scolaire, des enseignants ... Rôle de l'internat, sa spécificité
- CPE et pédagogie : quel contenu ? Aide au travail personnel des élèves avec les équipes AED ? Contribution dans le cadre de l'ECJS, de la morale laïque, de la citoyenneté ? La formation des délégués est déjà une leur mission, faut-il aller plus loin ? Quelle articulation entre la démocratie lycéenne et les enseignements ? Quelle formation des professeurs sur ces aspects ?
- Prévention des conduites à risque, climat scolaire, violence : pour une approche globale, refus des Agents de Prévention et de Sécurité
- Sanctions disciplinaires : quelles mesures alternatives ?
- Compétences sociales : comment travailler à l'école cette dimension éducative transversale sans en faire un élément d'évaluation ?
- Interroger la question de la valorisation et/ou de la reconnaissance de l'engagement lycéen ?
- BTS : nouveaux publics : quel accompagnement ?

Thème 2 :

- Réinterroger le mandat de la sortie des CPE comme membre de droit dans le cadre d'un mandat plus global sur le CA, ses compétences et sa composition ?
- Poste de CPE à complément de service, non prévu par le statut : quel mandat pour lutter contre leur extension dans les académies ?
- Les missions des CPE, face à l'annonce de GT, quelles marges par rapports aux 3 axes de la circulaire de missions de 1982 ?
- Place du référentiel de compétences à interroger, son rôle dans l'évaluation ? dans la formation initiale et continue ? Contradiction avec le protocole d'inspection utilisé par les IPR.
- La question des heures supplémentaires des CPE, HSE pour activités spécifiques dans le cadre de projet comme les enseignants.
- Les conditions de travail détériorées dans les relations avec la hiérarchie, l'autonomie professionnelle, la définition du temps de travail des CPE, le nombre de classes à suivre Notion de management
- Le CPE et l'équipe d'AED, la contamination du modèle managérial
- ENT : quelle relation avec les familles, avec les élèves ? La question des jeunes majeurs.
- Avancer sur l'agrégation d'éducation ou son équivalent ? Pour une inspection issue du corps.
-

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2012